

Le mercredi 14 novembre 2021 à 12 heures 30, le Bureau Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la mairie de NOYERS, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

5 Délégués présents : Camille BOERIO, Sylvie CHARPIGNON, Pascal GERMAIN, Didier IDES et Nathalie LABOSSE.

Assiste à la réunion : Guillaume PAPIN, Directeur.

Date de la convocation	4 novembre 2021
Délégués en fonction	5
Délégués présents	5
Délégué présent ayant un pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Sylvie CHARPIGNON.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les présents.
- Le Président rappelle l'ordre du jour, qui ne suscite aucune observation.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 7 SEPTEMBRE 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 7 septembre 2021 **est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J. N° 2 : MAISON DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ

1°) Validation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre « Réaménagement d'un ancien bâtiment en Maison des étudiants en santé » (*Rapporteur : le Président*) : le Président explique qu'à la suite de la reprise de la maîtrise d'œuvre par le cabinet d'architecture NEW CONCEPT, ce dernier a fait face à des incohérences dans les plans du précédent architecte et à des modifications du projet rendus nécessaires pour sa bonne exécution. Le maître d'œuvre a donc sollicité une rémunération complémentaire pour ces tâches, qui s'élève à 7 800,00 euros TTC. En conséquence, sur proposition de la Commission d'appel d'offres, le Président propose au Bureau syndical de délibérer pour :

- Accepter cette proposition,
- L'autoriser à signer l'avenant au marché et autres documents inhérents à la présente décision.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ACCEPTE** cette proposition,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au marché et autres documents inhérents à la présente délibération.

2°) Validation de deux avenants au marché de travaux de « Réaménagement d'un ancien bâtiment en Maison des étudiants en santé », lots n° 4 et n° 5 (*Rapporteur : le Président*) : le Président explique que deux entreprises ont fait une proposition de travaux complémentaires rendus nécessaires pour la bonne exécution du projet. Ces travaux concernant les lots n° 4 (menuiserie extérieure et métallerie) et n° 5 (plâtrerie) s'élèvent respectivement à 19 911,48 euros TTC et 20 000,76 euros TTC. En conséquence, sur proposition de la Commission d'appel d'offres, le Président propose au Bureau syndical de délibérer pour :

- Accepter ces propositions,
- L'autorise à signer les avenants au marché et autres documents inhérents à la présente décision.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ACCEPTE** ces propositions,
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants au marché et autres documents inhérents à la présente délibération.

O.J. N° 3 : PRÉPARATION DU COMITÉ SYNDICAL DU PÔLE DU 18 NOVEMBRE 2021

Le Bureau syndical émet **un avis favorable de principe à l'UNANIMITÉ** pour l'ensemble des points inscrits à la proposition d'ordre du jour du Comité Syndical du Pôle du jeudi 18 novembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 13 heures 30.**